



Protocole sanitaire

Rentrée 2020

Académie Autonome d'Aikido

Kobayashi Hirokazu

Ce protocole sera mis à jour à mesure de l'évolution des conditions sanitaires et des directives gouvernementales. Il doit être adapté par les clubs et ne se substitue aucunement aux mesures prises par la préfecture ou la mairie du lieu de pratique en fonction de la situation sanitaire locale.

Entrée en Vigueur : à partir du 1er Septembre 2020.

Référent Covid-19 : L'enseignant est chargé de veiller à la mise en œuvre du protocole sanitaire.

L'enseignant et les adhérents s'engagent à :

- Ne pas venir au dojo s'ils présentent des symptômes faisant suspecter une infection Covid-19;
- Respecter les geste barrières : tousser ou éternuer dans un mouchoir à usage unique, saluer à la façon japonaise en s'inclinant sans se serrer la main, se laver les mains régulièrement, proscrire tout échange de matériel personnel.

Avant de se rendre au dojo :

- S'être nettoyé les mains et les pieds avec du savon ou du gel hydro-alcoolique;
- Arriver en tenue, porter un dogi propre;
- Prévoir des mouchoirs jetables, une lotion hydro-alcoolique, des lingettes désinfectantes pour les surfaces et le matériel, un masque pour les déplacements hors du tatami.

Aux vestiaires :

- L'utilisation des vestiaires est possible, avec port du masque et respect de la distanciation physique (4m² par personne);
- Nettoyer les vestiaires à la fin des séances.

Sur le tatami :

- Le port du masque n'est pas obligatoire pour les élèves;
- Aérer entre chaque cours et nettoyer le tatami en fin d'utilisation.

Les enseignants sont invités à privilégier la pratique des armes et de l'Aikishintaiso tant que les contraintes sur la distanciation physique ne sont pas levées.